

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

No: R-4169-2021, phase 2

ÉNERGIR S.E.C.
et
HYDRO-QUÉBEC

Demanderesses

et

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
CONSOMMATEURS INDUSTRIELS
D'ÉLECTRICITÉ
et
CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE
DU QUÉBEC

Intervenants

DÉCLARATION SOUS SERMENT DE LOUIS GERMAIN
(art. 29 du Règlement sur la procédure de la Régie de l'Énergie)

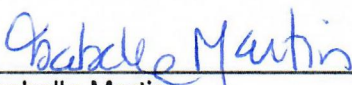
Je, soussigné, Louis Germain, ayant mes bureaux au 1175, rue Lavigerie, #200, Ville, district judiciaire et province de Québec, G1V 4P1, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis le Directeur Énergie et Environnement du CIFQ et j'agis comme analyste interne en énergie dans le cadre du présent dossier;
2. J'ai participé à l'analyse de la preuve, à la rédaction du mémoire C-AQCIE-CIFQ-0048 ainsi qu'à la rédaction de la réponse à la demande de renseignements n° 2 de la Régie C-AQCIE-CIFQ-0050;
3. J'atteste que les faits allégués dans ces pièces sont, au meilleur de ma connaissance, véridiques et je les adopte pour valoir comme mon témoignage écrit dans le présent dossier.

Et j'ai signé :


Louis Germain

Affirmé solennellement devant moi
par visioconférence, ce 24 mars 2023


Isabelle Martin

Commissaire à l'assermentation
Tous les districts judiciaires du Québec

